



DU NOUVEAU POUR VOS CONTROLES DE BRANCHEMENTS NEUFS DES EAUX USEES !

Pour chaque construction de bâtiment neuf (ou bâtiment existant devant se raccorder au réseau d'assainissement collectif suite à une extension de celui-ci), le propriétaire doit faire contrôler le raccordement des eaux usées de son habitation au réseau public de collecte (loi Climat et Résilience). Cette prestation obligatoire était jusque-là assurée par VEOLIA ou SAUR (selon votre commune) en tant qu'exploitant délégué du SIAEP de Questembert auquel votre commune adhère.

A compter du 1^{er} janvier 2024, cette prestation sera **reprise par les agents contrôleurs du SIAEP de Questembert** qui a décidé de mettre en place son propre **Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC)**.

Le but du contrôle est de :

- préserver le bon fonctionnement des ouvrages publics de traitement des eaux usées (un apport massif d'eaux pluviales en station d'épuration met à mal le fonctionnement même de la station et génère des surcoûts de collecte (exemple : consommation électrique des postes de refoulement et des stations)) ;
- préserver l'environnement en limitant les rejets (en surverse) d'eaux usées au milieu naturel.

Ainsi, pour tout contrôle de raccordement NEUF à réaliser pour votre bâtiment à compter du 1^{er} janvier 2024, nous vous invitons à prendre contact avec le SPAC au 02 97 26 04 28 ou à l'adresse mail suivante spac@siaep-questembert.fr, pour une prise de rendez-vous avec nos contrôleurs.

ATTENTION : Ce contrôle devra se faire TRANCHEE OUVERTE ! sous peine d'application de pénalités au propriétaire concerné.

Les entreprises de travaux du secteur recevront également une information pour expliquer ces nouvelles démarches.

Le service reste à votre entière disposition pour tout complément d'information sur le sujet :

SIAEP DE LA REGION DE QUESTEMBERTE Horaires d'ouverture au public :

16 avenue de la Gare
56230 QUESTEMBERTE

- Lundi et mercredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h30
- Mardi et jeudi : 9h00-12h30
- Vendredi : 9h00-12h30 / 14h00-17h00

Tél. : 02 97 26 04 28 • E-mail : spac@siaep-questembert.fr • Site Internet : www.siaep-region-questembert.fr

Communes adhérentes du SIAEP, Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable :

Berric, Caden, Larré, Lauzach, La Vraie-Croix, Le Cours, Le Guerno, Limerzel, Malansac, Marzan, Molac, Noyal-Muzillac, Péaule, Pluherlin, Questembert et Saint-Gravé